

SNCS-HEBD0 05 n°13

26 avril 2005

Promotion de tous les CR2 : une victoire collective

Le directeur général (DG) de l'Inserm vient d'adresser une lettre à l'ensemble des chercheurs pour affirmer que tous les CR2 recrutés depuis quatre ans pourraient finalement être promus CR1 cette année, ou au plus tard début 2006 pour ceux qui ont été recrutés fin 2001. Il s'agit là d'une victoire de l'action collective grâce à la représentation de la communauté scientifique dans les instances scientifiques et à la forte mobilisation du SNCS et de ses élus.

Françoise Cavallé, secrétaire du bureau Inserm du SNCS-FSU

C'est un revirement complet du DG. Sa lettre fait suite à un mouvement de protestation extrêmement fort. Pratiquement toutes les Commissions scientifiques spécialisées (CSS) ont adopté, à l'unanimité, des motions demandant la promotion de tous les CR2 dont l'activité était reconnue et ont refusé de classer les candidats. Petit historique. En janvier, le DG informait les CSS que, pour des raisons budgétaires, seuls 49 des 69 CR2 arrivant à 4 ans d'ancienneté en 2005 pourraient être promus CR1. Il demandait aux CSS d'effectuer une sélection des candidats à la promotion CR1 en classant les demandes.

Le bureau Inserm du SNCS, alerté par les élus dès le début de la session de printemps, a immédiatement envoyé au DG une lettre ouverte lui demandant de trouver une solution pour promouvoir tous les CR2 arrivant à 4 ans en 2005 en soulignant que :

- c'était la première fois, à l'Inserm, qu'il y avait un barrage budgétaire à la promotion CR1 et que tel n'était pas le cas dans d'autres EPST, notamment au CNRS ;
- les représentants des personnels n'avaient pas été informés par le DG de cette situation, alors que l'intersyndicale l'avait rencontré au moment où il avait déjà connaissance du budget ;
- que même le Conseil d'administration (CA) de l'Inserm n'avait pas été informé de cette situation inédite, ni n'avait, *a fortiori*, eu à en discuter l'opportunité. Or les demandes de promotion étant déposées fin septembre, leur nombre en était connu au moment de la présentation du budget au CA.

Ce revirement contraint est un bon exemple de ce que l'on peut obtenir par une action collective, soutenue par un discours ferme sur des principes clairs et argumentés. Les tentatives qui se multiplient de la part de l'administration, notamment du département de l'évaluation scientifique, pour se substituer à l'évaluation par les instances scientifiques devraient faire l'objet d'une action similaire. Il reste que le DG devra puiser sur le contingent de postes 2006 pour assurer toutes les promotions des CR2 arrivant à

quatre ans d'ancienneté en 2005. La vigilance reste donc de mise. Lors de la réunion du CA du 7 avril, il n'était pas acquis que les conditions budgétaires permettraient en 2006 de promouvoir tous les CR2 (*i.e.*, le reliquat des CR2 2005 et les CR2 arrivant à quatre ans en 2006). À une question de notre élu à ce sujet, le DG a répondu « *qu'il était sensible à cette question et cherchait les meilleures solutions* » !

On peut donc légitimement avoir des craintes pour les promotions 2006. D'après la DRH que des membres du bureau Inserm ont rencontrée, très peu de chercheurs demandent actuellement leur mise en retraite (effet pervers prévisible de la loi prolongeant la durée d'activité) et la situation de l'emploi est très tendue à l'Inserm. Le maintien de la pression par la communauté scientifique dans son ensemble et en particulier par ses représentants dans les instances s'impose.

Le DG proclame publiquement l'attention qu'il porte « *à la progression et à l'attractivité des carrières des chercheurs* ». Mais attention, sa vision n'est pas la nôtre. Il a, entre autres, :

- inversé le rapport CR1/CR2 au recrutement à l'Inserm (60 % CR1 / 40 % CR2), ce qui pénalise les jeunes sur des postes de titulaire ;
- mis en place un recrutement parallèle sur CDD ;
- instauré un système de primes, sous la forme des contrats d'Interface.

Lorsqu'il dit « *je partage avec vous le souci de donner des possibilités d'avancement accéléré à nos jeunes chercheurs* », il faut entendre qu'il souhaite pouvoir promouvoir par anticipation (*i.e.*, avant quatre ans d'ancienneté) les CR2 qui auront eu une activité particulièrement fructueuse. Ce qui n'implique pas qu'il souhaite que tous les CR2 à quatre ans puissent être promus. Conséquence : une sélection élitiste qui écarterait *de facto* de la promotion les CR2 qui s'engageraient sur des sujets à risques (ou lents à développer) après leur recrutement, sans parler des femmes qui auraient la malencontreuse idée d'avoir des enfants dans cette période !